

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2005

Séance du 10 février 2005

CG 05/1^{ère}/I-19

**SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUE
DEPARTEMENTAL (S. I. G. D.)**

Depuis Juin 2003, où je vous exposais le projet d'un nouveau Système d'Informations Géographique Départemental, je me suis attaché à régulièrement vous informer de son avancement.

Notre décision de Janvier 2004 de créer une Cellule spécialisée avec le recrutement, le 1^{er} Juillet d'un Chef de Projet, suivi, le 1^{er} Novembre d'un Ingénieur, nous permet déjà d'exploiter tous les fonds de plans acquis auprès de l'Institut Géographique National.

Aussi, dans le cadre d'une concession de droit d'utilisation que nous avons négociée auprès de l'Institut Géographique National, les Communes de Meuzac, Lafrançaise, Castelmayran, Castelsarrasin, Moissac, Mas-Grenier, les Communautés de Communes Garonne et Canal, Pays de Garonne et Gascogne, Les Deux Rives, Terrasses et Vallée de l'Aveyron, Pays Midi-Quercy ainsi que le Syndicat Intercantonal d'Adduction d'Eau de Valence – Moissac – Puymirol et le S.I.E.E.O.M. du Sud-Quercy – Lafrançaise ont bénéficié des travaux réalisés directement par la Cellule (voir la carte de mise à disposition des données numériques au 1^{er} Janvier 2005).

Travaux aujourd'hui indispensables, à la création de cartes communales, des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou à l'exploitation des Systèmes d'Informations Géographiques des Collectivités qui en sont équipées.

Nos Services et quelques organismes départementaux, comme le C.A.U.E., bénéficient également des compétences de la Cellule : le Service des Transports Scolaires, par exemple, a été en mesure de proposer, dès la rentrée 2004, des cartes détaillées des circuits de ramassage scolaire (voir la carte du circuit de Transports Scolaires 06-28).

J'ai demandé que ces cartes soient consultables très rapidement sur le site Web du Conseil Général, comme le sont déjà celles des travaux routiers produites par la Direction des Services Techniques et de l'Aménagement.

Tous les domaines sont concernés avec, par exemple, des travaux effectués pour le compte de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine en Midi-Quercy dans le cadre d'une opération menée par le Pays Midi-Quercy pour un inventaire géoréférencé du petit patrimoine architectural de cette zone.

Le deuxième, et non moins important « chantier » de la Cellule, est celui de la numérisation du Cadastre Départemental.

En effet, la coordination des travaux :

- de l'Institut Géographique National pour la lambertisation – référencement géographique d'un territoire dans le système de coordonnées Lambert III – ;
- de la numérisation des plans cadastraux ;
- du contrôle de la qualité des travaux par la Direction des Services Fiscaux pour la délivrance du label Edigeo ;

est la seule garantie d'atteindre notre objectif d'un cadastre départemental numérisé d'ici 2008.

Je voudrais souligner le fait que le coût prévisionnel de cette numérisation doit être, une fois n'est pas coutume, révisé à la baisse.

En effet, la mise en concurrence pour le marché relatif à la numérisation du cadastre départemental a été remporté par la Société GB Infographie – Décision de la Commission Permanente du 29 Novembre 2004 – pour un montant de 87 547,20 € T.T.C. correspondant à la tranche 2004 – 2005 de numérisation.

Pour mémoire, nous avons ratifié un crédit de 112 000,00 € pour une première tranche en 2004 – Décision de l'Assemblée Départementale du 26 Janvier 2004 – crédit non consommé compte tenu de la date d'attribution du marché.

Par conséquent, je vous propose d'inscrire, au titre de la numérisation du cadastre en 2005, 87 600,00 € sur l'article 62268, sous-fonction 0202 du budget départemental (voir la carte « Programme de Numérisation du Plan Cadastral en 2005 »).

Ce coût est susceptible d'être atténué par les participations que se sont engagés à verser l'Ordre des Géomètres, la S.A.F.E.R., la Chambre des Notaires, l'E.D.F., le Syndicat Départemental d'Electricité, la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Etat.

Parallèlement à la constitution de la Cellule Système d'Informations Géographique Départemental et d'une base de données de plans de référence, à l'attention des Services du Conseil Général mais aussi de toutes les Collectivités Locales du Tarn-et-Garonne – scan 50 et orthophotoplan de l'Institut Géographique National, cadastre numérisé –, nous avons fait étudier quelle organisation et quels outils seraient nécessaires à l'élaboration d'études cartographiques.

Les deux premières phases de cette étude vous ont été présentées à l'occasion de notre réunion du 28 Juin 2004.

La troisième et dernière phase consiste en un cahier des charges pour l'acquisition des matériels, logiciels et des prestations nécessaires au nouveau Système d'Informations Géographique Départemental.

Ce document dont j'ai voulu qu'il définisse, avec précision, notre attente d'une solution adaptée aux besoins de nos Services et de nos partenaires vous est communiqué en annexe.

Si vous l'adoptez, il constituera le Cahier des Clauses Techniques Particulières d'un prochain appel d'offres.

La solution retenue permettra :

- de disposer d'une base de données géographique centralisée afin de proposer un référentiel de plans unique et commun à nos Services et à nos partenaires ;
- de mettre à disposition de nos Services et de nos partenaires des logiciels homogènes de consultation ou de production de cartes géographiques thématiques ou analytiques ;
- de disposer sur le site Internet du Conseil Général des fonctions nécessaires à la consultation et à la production de cartes géographiques par le grand public ;

- de développer de nouvelles applications du Système d'Informations Géographique dans tous les domaines où de nouveaux besoins seraient identifiés.

Le coût de cette opération a été estimé à 600 000,00 € T.T.C. :

- 400 000,00 € T.T.C. pour le logiciel et les prestations ;
- 200 000,00 € T.T.C. pour le matériel.

Compte tenu des délais de consultation et de réalisation, je vous propose d'inscrire, au titre d'une première tranche de fourniture de logiciels et de prestations, 200 000,00 € sur l'article 2051, sous-fonction 0202 du budget départemental 2005.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'état d'avancement des travaux de la Cellule Système d'Informations Géographique Départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à engager la première tranche du plan de numérisation du cadastre départemental,
- Ratifie à cet effet l'inscription d'un crédit de 87 600,00 € sur l'article 62268, sous-fonction 0202 du budget départemental ;

- Approuve le cahier des charges pour l'acquisition des matériels, logiciels et prestations nécessaires au nouveau Système d'Informations Géographique Départemental ;
- Ratifie au titre d'une première tranche, l'inscription d'un crédit de paiement de 200 000,00 € sur l'article 2051, sous-fonction 0202 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,